

QU'ON NE CONFONDE PAS UN VĀRTTIKA AVEC UN SŪTRA !

Les *sū[tra]* 6.3.34-45, auxquels correspond en gros l'*Ahnikā* 6.3.2 du *Mahābhāṣya*, portent sur la « masculinisation » (*puṃvadbhāva*) d'un mot féminin sis notamment comme membre antérieur de composition nominale. Les grandes lignes en sont tracées par 6.3.34: « *striyāḥ puṃvadbhāṣitapuṃskād anūñ samānādhikaraṇe striyām apūraṇipriyādiṣu* » — (tr. L. Renou:) « (Au, membre antérieur) est traitée comme un masculin toute forme féminine capable d'exprimer le masculin (c'est-à-dire ayant un équivalent masculin de même forme et de même sens), — excepté si elle se termine par le suffixe (féminin) *ū* —; ceci quand le membre ultérieur est lui-même un féminin en rapport de coordination (avec le membre antérieur), mais qu'il n'est ni un ordinal, ni un mot du groupe *priya* ».

Le *sū.* est compliqué, dès à première vue, quant à la formulation pāṇinéenne elle-même, assez compliqué pour ne pas aller sans provoquer une longue suite, compliquée davantage, d'arguments polémiques du *Bh[āṣya]*¹. Quoi qu'il en soit, à la suite des deux discussions liminaires qui se déroulent sur les énoncés « *bhāṣita-puṃs-ka-* » et « *an-ūñ* » respectivement², Patañjali met en cause la mention initiale « *striyāḥ* »:

1. De ce *sū.* 6.3.34 avec le *Bh.*, je prévois une étude d'ensemble pour un des numéros prochains des AsSt. En attendant, le présent article n'a pour but que de compléter en partie mon propre article récent, *Sur une formule patañjaliennne*: « *na cedānīm ācāryāḥ sūtrāṇi kṛtvā nivartayanti* », in IT, VI, 1978, pp. 219-34: cf. notamment n. 12 là-dedans.

2. Composé *bahuvrīhi* 2.2.27, *bhāṣitapuṃska-* est dit principalement de cet « aspect universel » (*samānā-ākṛti-*, constituant la « cause de production » de tel ou tel mot: *śabdapravṛttinimitta*) « pour désigner quoi on recourt au masculin ». En développant ce *siddhānta* patañjalien, les commentateurs subséquents s'accordent pour reconnaître au présent énoncé un dérivé secondaire avec « *ac* » 5.2.127, pratiquement donc de même forme: « *bhāṣitapuṃska-* », « (toute forme de langage) qui implique un aspect universel tel que susdit ». — A ce propos, les discussions patañjaliennes (reprises d'ailleurs sous 7.1.74) ne diffèrent guère en essence de celles engagées sur

— Faut-il entendre, par « *strī-* », ou bien (i) un « suffixe féminin » (*strī-pratyaya*), ou bien (ii) un « mot féminin » (*strī-śabda*), ou encore (iii) la « féminité en tant que notion » (*stry-artha*)³? Le grand débat ainsi entamé remonte, d'ailleurs, à Kātyāyana dont les *v[ār]t[tika]* — quatre sur la thèse (i), deux sur la (ii) et un seul sur la (iii) — s'avèrent donner libre cours à des approfondissements patañjaliens.

Ainsi, pour la thèse (i): —

(vt. 1) « *pumvadbhāve strīgrahaṇaṃ strīpratyayagrahaṇaṃ cet tatra pumvad ity uttarapade tatpratiśedhavijñānaṃ* » — « Si, en fait de masculinisation, la mention (initiale) " *strī-*" note un suffixe féminin, qu'on entende alors, par (cette assimilation au masculin qu'enseigne l'énoncé) " *pum-vat*", que ledit (suffixe féminin) est prohibé devant un membre ultérieur (en apposition) ».

Une telle entente peut se dégager, d'après le *Bh.*, d'une manière comme la suivante: — Alors qu'en Grammaire ainsi qu'ailleurs, un énoncé muni du suffixe *-vat* (5.1.115-117: « *vati* ») enseigne le « transfert » (*atideśa*), il est impossible ici de remarquer une opération quelconque qui, en tant qu'enjointe expressément pour les noms masculins (*pums-*), soit transférable sur le mot féminin tiré d'une base masculine sous-jacente (*bhāṣitapumska-*) et qui figure, en l'occurrence, (comme membre antérieur de composé) devant le membre ultérieur en apposition⁴. Il s'avère dès lors que, ce qui est ici à transférer, ce n'est rien d'autre que ce fait flagrant relatif aux noms masculins, à savoir l'absence de tout suffixe féminin là-dedans⁵. Or, le « transfert du non-être » n'a rien d'étonnant, les invariants en *-vat* étant caractérisés par une souplesse syntaxique extrême (*kāmacāra-*): ainsi, « *māṭṛvad asyāḥ kalāḥ* », phrase qu'on peut suppléer soit par « *santi* » soit par « *na santi* », ceci selon que

la mention « *astrīviśaya-* » du *sū.* 4.1.63. Cf. mon article antérieur, *Sur l'énoncé astrīviśaya (4.1.63): deux interprétations et leur rapport avec le Gaṇapāṭha*, in ALB, 31-2, 1968, pp. 125-43.

Composé *tatpuruṣa* 2.2.6 (type *karmadhāraya*, 1.2.42), *an-ūn-* est à comprendre en termes de *pariyudāsa*: « qui n'est pas (terminé par) le suffixe féminin *-ū-* (4.1.66 sqq.) ». Cette observation ultime du *Bh.* conduira les pāṇinéens ultérieurs à croire unanimement en cette double extravagance: « *bhāṣitapumskāḍ-anūn* », *bahuvrīhi* irrégulier et mis au Gén. sans désinence!

3. Triple investigation requise, comme Patañjali y insiste sous 1.2.66 et 4.1.120, toutes les fois qu'on rencontre un énoncé « *strī-* ». C'est la thèse (ii) qu'adopteront les pāṇinéens ultérieurs, tout en prenant le présent « *strīyāḥ* » au Gén. appositionnel avec « *bhāṣitapumskāḍ-anūn* » (cf. n. préc., in fine). — La thèse (i), dont je vais exposer librement des phases initiales, sous-entend un expédient particulier, celui de marquer l'énoncé en question « *strīyāḥ* » par le ton *svarita*, ceci afin de renvoyer à la section 4.1.3-81 où les suffixes féminins sont enseignés sous la reconduction du *sū.* 4.1.3 « *strīyām* ».

4. *Bh.*: *na kiṃcit pumsaḥ pratipadaṃ kāryam ucyate yat samānādhipikarāṇa uttarapade bhāṣitapumskāṣyātīdiśyeta*.

5. *Bh.*: *tatra kim anyac chakyaṃ vijñātum anyad ataḥ strīpratyayapratīśedhāt*.

la présence ou l'absence de métiers artistiques est de notoriété de la part de la mère⁶. De la sorte, suppléé à juste titre par « *na bhavati* », l'énoncé « *striyāḥ puṁvat* » voudra dire: De même qu'un suffixe féminin fait (naturellement) défaut à un mot masculin, de même, il fait défaut à un *bhāṣitapuṁska* si ce dernier figure devant le membre ultérieur de composé en apposition⁷.

(vt. 2) « *prātipadikasya ca pratyāpattiḥ* » — « (Il faut entendre,) en outre, que la base nominale (sous-jacente) se restitue (dès lors sous sa forme propre au masculin) ».

A en croire le *Bh.*, ce *vt.* vise par exemple le composé *bahuvrīhi* correspondant à l'expression analytique « *enī bhāryā yasya* », « celui dont l'épouse est (d'une carnation) bigarrée », *enī-* étant dérivé féminin du nom de couleur *éta-* « bigarré », avec à la fois, selon 4.1.39, le suffixe féminin « *ñīp* » (*-ī-* atone) et le passage de *t* à *n*⁸. Au premier stade de la composition (*bahuvrīhi* 2.2.24), on assistera certes, conformément au *vt.* 1, à la prohibition, c'est-à-dire à la cessation, voire à l'amuissement, du suffixe féminin *-ī-* quant au membre antérieur (*enī = en^o-ī-* 6.4.148 < *ena-ī-* 4.1.39): *enī-bhāryā-* > *ena^o-bhāryā*⁹. Or, le suffixe *-ī-* ayant été ainsi amui, il n'en resterait pas moins que la féminité en tant que notion subsistât de manière à mettre en œuvre l'énoncé-gouvernant 4.1.3 « *striyām* », « quand il s'agit du sens féminin », en sorte que le *sū.* 4.1.39 qui y est soumis risquerait de prendre effet encore, de manière, du moins, à réaliser *n* à la place de *t* dans ledit membre antérieur: bref, on aboutirait à une fausse forme come **ena-bhārya*-¹⁰. C'est donc à fin de parer à un tel inconvénient qu'il y a lieu de poser le présent additif, *vt.* 2, en vertu duquel (en même temps que du *vt.* 1) *enī-bhāryā-* passera

6. *Bh.*: *kāmacāraś ca vatinirdeśo vākyāśeṣaṃ samarthayitum. tad yathā ... māṭṭ- vad asyāḥ kalāḥ. santi na santīti.*

7. *Bh.*: *evam ihāpi ... puṁvan na bhavatiṭy evaṃ vākyāśeṣaṃ samarthayiṣyāmahe. yathā puṁsah stripratyayo na bhavaty evaṃ samānādhikaraṇa uttarapade bhāṣita- puṁskasya na bhavatiṭi.*

8. 4.1.39: « *varṇād anudātīt topadhāt (striyām 3, ñīp 26) to naḥ* ».

9. *Bh.*: *puṁvadbhāvena kiṃ kriyate. stripratyayasya nivṛttiḥ.* — La «prohibition» constituée par « *na bhavati* » (cf. ci-dessus n. 7, in fine) ne peut ici vouloir dire cette « absence préalable » (*prāg-abhāva*) du suffixe féminin qu'enjoint par exemple le *sū.* 4.1.56: « *na (striyām 3, ñīṣ 40) kroḍādibhvacāḥ (svāngāt, upasarjanāt 54)* » (Haradatta), mais nécessairement la cessation du suffixe féminin déjà produit (*jāta-nivṛtti*) telle qu'elle s'achève par le *sū.* 1.2.49: « *luk (striyo... upasarjanasya 48) tad-dhitaluki* » (Nāgeśa). Car la suffixation par *-ī-* 4.1.39, où n'est nullement en jeu la composition nominale, doit prévaloir (en tant qu'opération *antaraṅga*) sur sa prohibition (qui est *bahiraṅga* puisqu'elle est) enjointe en présence d'un membre ultérieur de composé, *bhāryā-* en l'occurrence.

10. *Bh.*: *arīho 'nivṛtāḥ stritvaṃ tasyānivṛttatvāt kena naśabdo na śrūyeta. striyām ity ucyamānaḥ prāpnoti.*

bel et bien à *eta-bhāryā-* (> *eta-bhārya-* 1.2.48) avec la base nominale *eta-* restituée sous sa forme propre.

(*vt.* 3) « *sthānivatprasaṅgaś ca* » — « (Il faut éviter,) en effet, que le traitement conforme à l'original (ne) s'applique à tort (selon 1.1.57) ».

Considérons le composé *bahuvrīhi* correspondant à l'expression analytique « *paṭvī bhāryā yasya* », « celui dont l'épouse est adroite ». Le premier mot féminin est dérivé de *paṭu-* « adroit », avec le suffixe féminin « *ñiṣ* » (-ī- tonique) selon 4.1.44: *paṭu-ī-* > *paṭv-ī-* 6.1.77. Or, au stade initial de la composition, à savoir *paṭvī-bhāryā-*, l'amuissement d'ī- en vertu du *vt.* 1 vaudra-t-il pour annuler le passage d'u à v selon 6.1.77, passage qui s'est effectué à cause de la voyelle ī réellement présente? Non! Car la cessation du suffixe féminin, c'est-à-dire le zéro substitué en l'occurrence à la « voyelle » ī, a pour cause « ce qui suit » celle-ci, à savoir le membre ultérieur de composé *bhāryā-*, tandis que l'opération 6.1.77 va affecter éventuellement l'élément *u* « antérieur » à ladite voyelle ī: c'est dire que, la triple condition « *acaḥ* » - « *parasmin* » - « *pūrvavidhi-* » étant bel et bien satisfaite, le *paribhāṣā-sū.* 1.1.57 ne manquerait pas d'y intervenir, en sorte que l'amuissement dû au *vt.* 1 devrait être traité comme son original ī quand il s'agit d'appliquer le *sū.* 6.1.77, lequel ne laisserait donc pas de réaliser *v* à la place d'u¹¹. Bref, à partir de *paṭvī-bhāryā-*, on manquerait à achever *paṭu-bhārya-* comme il faut, le membre antérieur ne pouvant être rien d'autre que **paṭv*^o!

Voilà, il est vrai, un inconvénient à requérir (*codya-*) mais, dans le fait, la solution en est fournie par avance en tant que le *vt.* 2 stipule la « restitution de la base nominale (sous sa forme propre) ». En effet, dans *paṭvī-bhāryā-* tout comme dans *enī-bhāryā-*, l'amuissement (dû au *vt.* 1) du suffixe féminin -ī- doit avoir pour corollaire qu'on restitue, conformément au *vt.* 2, ici *paṭu-* comme là *eta-* quant au membre antérieur. Autant dire que, outre le cas d'*etabhārya-*, celui de *paṭubhārya-* (sous-jacent au *vt.* 3) a déjà reçu lui aussi une due requête (*codita-*) par la seule position du *vt.* 2. — Entraîné par une telle constatation, qui est judicieuse en soi, un participant au débat patañjali en va jusqu'à insister sur la suppression du *vt.* 3 parce que, comme il en est convaincu à tort ou à raison, la portée de ce dernier n'est rien de plus qu'une partie de celle du *vt.* 2¹².

Pareil parti pris vaudra-t-il la peine qu'on en tient compte? Peut-être oui, à supposer qu'il s'agisse ici de deux règles pāṇinéennes, deux de ces *sūtra* dont la formulation est censément dictée par la plus grande « économie » (*lāghava*) possible. Mais, ne l'oublions pas, nous voici en

11. 1.1.57: « *acaḥ parasmin pūrvavidhau (sthānivad ādeśaḥ 56)* »; 6.1.77 « *iko yaṅ aci* ». — *Bh.*: *stripratyayasya nivṛttiḥ. tasya sthānivadbhāvād yaṅādeśaḥ prāpnoti*.

12. *Bh.*: *kimartham idam vyāyam ucyate. na prātipadikasya pratyāpattir ity eva sthānivadbhāvo 'pi coditaḥ syāt*.

face de deux *vārttika* de Kātyāyana, deux observations destinées comme par définition à l'interprétation d'un *sū.* de Pāṇini, 6.3.34 en l'occurrence: il est naturel, va-t-il de soi, qu'on maintienne tels quels l'un et l'autre *vt.* à titre même de clarté¹³. C'était donc un accès d'étourderie, en quelque sorte, qui a poussé ledit polémiste à confondre *vārttika* avec *sūtra*! — A cet interlocuteur, Patañjali répond en admettant d'abord que Kātyāyana s'aperçut de la substance du *vt.* 3 plus tôt que de celle du *vt.* 2¹⁴, mais, tout de suite, il finit par railler une étourderie aussi flagrante en prononçant « *na cedānīm ācāryāḥ sūtrāṇi kṛtvā nivar-tayanti* », une phrase énigmatique que l'auteur de ces lignes croit avoir réussi à élucider par un de ses articles antérieurs¹⁵.

13. *Pradīpa*: *sūtravyākhyānārthatvād vākyānām vispaṣṭārtham ubhayaḥ upādānam...*

14. *Bh.*: *purastād idam ācāryeṇa dṛṣṭam sthānivatprasaṅgāś ceti tat paṭhitam. tata uttarakālam idam dṛṣṭam prātipadikasya ca pratyāpattir iti tad api paṭhitam.*

15. Voir l'article signalé ci-dessus n. 1, article que j'ai entrepris de compléter déjà par trois autres: — *Causerie Vyākaraṇique (V)*: **pūrvatra siddham** contrairement à 8.2.1, in « *Journal of Indian and Buddhist Studies* », 28-1, Tokyo, 1979, pp. (1)-(6); — *Sur le nivartana, dit des cheveux: « tailler » ou « séparer »?*, *ibid.*, 27-1, 1978, pp. (1)-(7); — *Sur le nivartana, dit des cheveux: Addenda*, in *Dr. Gaurinath Shastri Felicitation Volume*, Kurukshetra (à paraître).